



ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE ET DE L'ART DRAMATIQUE

Edition 2019/2020

Sommaire

	Pages
Joindre le Conservatoire	3
Horaires d'ouverture	4
S'inscrire au Conservatoire	5
Conditions d'âge	6
Ecole des Quartiers de la Ville de Luxembourg	7
Les matières enseignées	8
Cursus d'études	11
Examens	13
Diplômes et Certificats	14
Qualifications décernées	14
Critères de promotion	15

Joindre le Conservatoire

33 rue Charles Martel Téléphone :
L-2134 Luxembourg (+ 352) 4796 + extension

Extensions :

Standard téléphonique : 5555
Réception : 5203
Secrétariat de direction : 5201 / 5202 / 5265
Secrétariat public : 5209 / 5211 / 5217 / 5282
Bibliothèque : 5263 / 5262
Absences et excuses aux cours : 5252

Fax : 44 96 86

Direction : direction-cvl@vdl.lu

Département de la théorie musicale : theorie-cvl@vdl.lu
Département des instruments à claviers : claviers-cvl@vdl.lu
Département des instruments et de l'orchestre : orchestre-cvl@vdl.lu
Département des musiques actuelles : mus_act-cvl@vdl.lu
Département des arts de la scène : arts_scene-cvl@vdl.lu

Ecole des quartiers de la Ville de Luxembourg : eqvl@vdl.lu

Site Internet : <http://www.conservatoire.lu>

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Jean-Marie Gieres, président

Marco Battistella Claire Geier Mariette Fabeck
Gilles Lacour Anne Heniqui Carlo De Toffoli

DIRECTEUR

Marc Meyers

DIRECTEUR ADJOINT

Serge Bausch

PRÉPOSÉE DE L'ADMINISTRATION

Sandy Flammang

PRÉPOSÉ DU SERVICE TECHNIQUE

Pierre Kremer

CHARGÉ DE DIRECTION DE L'EQVL

Cosimo Colaci

CHEFS DE SECTION

Gary Muller, instruments à claviers
Nancy Kelsen, théorie musicale
Laurence Scassellati, arts de la scène

Stéphanie Pochet, instruments d'orchestre
Gaston Waltzing, musiques actuelles

Horaires d'ouverture

(valables pendant la période scolaire)

Bâtiment :

Lundi à Vendredi : 8h00 à 22h00
Samedi : 8h00 à 19h00

Secrétariat public :

Lundi à Vendredi : 8h30 à 12h00, 13h00 à 17h00
Mercredi : 8h30 à 12h00, 13h00 à 19h00
Samedi : 9h00 à 12h00

Bibliothèque :

Lundi : 15h00 à 17h00
Mardi, Jeudi: 9h30 à 11h30, 13h à 18h
Mercredi, Vendredi : 13h00 à 17h00
Samedi 9h00 à 12h00

Cantine :

Lundi à Vendredi : 10h15 à 18h00
Samedi : 9h00 à 15h00

S'inscrire au Conservatoire

DÉROULEMENT DES INSCRIPTIONS

Au Conservatoire

Les dates d'inscriptions pour les nouveaux élèves sont publiées dans les journaux locaux (vers les mois de mai / juin). Tous les renseignements utiles au sujet des inscriptions sont disponibles sur notre site internet (<http://www.conservatoire.lu>) au courant du mois de mai.

Pour les nouveaux élèves, les inscriptions dans les différentes matières se font en fonction des places disponibles, suivant les horaires des enseignants.

À l'École des Quartiers de la Ville

En étroite collaboration avec les sociétés de musique locales, le Conservatoire organise des cours de formation musicale et d'instruments (à vent, percussion) dans les différents quartiers de la Ville. Ces cours se donnent aux mêmes conditions (droits d'inscription, programmes, examens) que ceux dispensés au conservatoire. Les inscriptions sont organisées dans les localités par les sociétés de musique.

Branches obligatoires à suivre

Les branches secondaires et obligatoires sont présentées dans un bulletin d'information disponible au secrétariat.

EXAMENS D'ADMISSION

Les dates des examens d'admission sont publiées par voie de presse et d'affichage ainsi que sur notre site internet (<http://www.conservatoire.lu>).

Des examens d'admission sont organisés dans les matières suivantes :

Formation musicale 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année - jazz - chant – art lyrique - diction – art dramatique – danse – batterie – piano – harpe – accordéon

Un test d'aptitude pourra être organisé pour les candidats à l'initiation instrumentale avant leur inscription.

Un élève ayant réussi un cours de formation musicale dans un établissement d'enseignement musical luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent est dispensé de l'examen d'admission et pourra intégrer d'office l'année de formation musicale consécutive.

CONDITIONS D'ÂGE

Âge minimum

- Initiation instrumentale : 6 ans (1^{re} année d'études du cycle 2 de l'école fondamentale)
- Formation musicale : 7 ans (2^e année d'études du cycle 2 de l'école fondamentale)
- Danse classique : 7 ans (2^e année d'études du cycle 2 de l'école fondamentale)
- Danse contemporaine : 9 ans
- Danse jazz : 10 ans
- Chant : 15 ans
- Diction : 14 ans
- Art dramatique : 14 ans
- Mini musique 1 : 3 ans (« précoce » de l'école fondamentale)
- Mini musique 2 : 4 ans (1^{re} année d'études du cycle 1 de l'école fondamentale)
- Éveil musical 1 : 5 ans (2^{ème} année d'études du cycle 1 de l'école fondamentale)
- Éveil musical 2 : 6 ans (1^{re} année d'études du cycle 2 de l'école fondamentale)

Joindre l'École des quartiers

CHARGÉ DE DIRECTION

Cosimo Colaci
Tél.: 661 434 841
E-mail: egvl@vdl.lu

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS DE MUSIQUE LOCALES

Fanfare Municipale de Bonnevoie

Contact: Mme Danie Köller-Willems
Tél. : 52 49 94 / 691 524 994
E-mail: danie@reliure.lu

Fanfare Grand-Ducale de Clausen

Contact : M. Pierre Haag
Tél. : 621 263 024
E-mail: pier.haag@fofa.lu / info@fofa.lu

Harmonie Municipale d'Eich

Contact : Mlle Sandy Guill
Tél. : 33 59 05 / 661 915 239
E-mail: sandyguill@gmail.com

Harmonie Municipale de Gasperich

Contact : Mme Marianne Degregori
Tél. : 621 219 497
E-mail: degregm@hotmail.com / degregma@yahoo.de

Fanfare Royale Grand-Ducale de Grund, Cents, Fetschenhof, Pulvermühle

Contact: M. Pit Keller
Tél. : 621 636 398
E-mail: pitkeller365@hotmail.com

Harmonie Municipale de Hollerich, Gare, Cessange

Contact: M. Frank Weis
Tél. : 48 63 79 / 621 276 759
E-mail: frank.weis@education.lu

Harmonie Municipale de Merl-Belair

Contact: Mme Sibylle Muller
Tél. : 26 35 05 94 / 661 190 968
E-mail : sibylle.muller@education.lu

Harmonie Municipale de Luxembourg et Limpertsberg

Contact: M. André Hever
Tél. : 621 483 745
E-mail: andre.hever@outlook.com

Fanfare Municipale de Neudorf

Contact : M. Pierre Haag
Tél. : 621 263 024
E-mail: pier.haag@fofa.lu / info@fofa.lu

Harmonie Municipale de Rollingergrund

Contact : Mme Daniela Martins Coelho
Tél. : 621 682 211
E-mail: daniela.coelho6193@gmail.com

Les matières enseignées

SECTION DE LA THÉORIE MUSICALE

FORMATION MUSICALE	PÉDAGOGIE MUSICALE
HARMONIE	MÉTHODOLOGIE
CONTREPOINT	HISTOIRE DE LA MUSIQUE
ANALYSE	
FUGUE	DIRECTION CHORALE
COMPOSITION	DIRECTION D'ORCHESTRE
ORCHESTRATION	
	TECHNIQUES DE
MINIMUSIQUE	COMPOSITION DU XXE SIÈCLE
ÉVEIL MUSICAL	

SECTION DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRES

BOIS

FLÛTE À BEC
TRAVERSO
FLÛTE TRAVERSIÈRE
PICCOLO
HAUTBOIS
COR ANGLAIS
CLARINETTE
CLARINETTE BASSE
BASSON
CONTREBASSON
SAXOPHONE

CORDES

VIOLON
ALTO
VIOLONCELLE
CONTREBASSE
GUITARE

CUIVRES

COR
TROMPETTE
CORNET
BUGLE
TROMBONE
TROMBONE BASSE
TUBA
EUPHONIUM

PERCUSSION

PERCUSSION
BATTERIE / DRUMSET
PERCUSSION
DIGITALE (CONGAS)

ORCHESTRES ET ENSEMBLES

ORCHESTRE PRÉPARATOIRE
ORCHESTRE SYMPHONIQUE
ORCHESTRE D'HARMONIE
ENSEMBLE DE GUITARES
ENSEMBLE D'ANCHES DOUBLES
ENSEMBLE DE CLARINETTES
ENSEMBLE DE FLÛTES
ENSEMBLE DE FLÛTES À BEC
ENSEMBLE DE SAXOPHONES
ENSEMBLE DE CORMS
ENSEMBLE DE CUIVRES
ENSEMBLE DE TROMBONES
ENSEMBLE DE TROMPETTES
ENSEMBLE DE TUBAS
ENSEMBLE DE PERCUSSION
MARCHING BAND
ENSEMBLE DE PERCUSSION
DIGITALE (CONGAS)

BRANCHES SECONDAIRES

DÉCHIFFRAGE ET ORCHESTRATION
JAZZ
MUSIQUE DE CHAMBRE
FORMATION ORCHESTRE
TECHNIQUE CUIVRES
TECHNIQUE ALEXANDER

SECTION DES CLAVIERS

CLAVIERS

PIANO
CLAVECIN
ORGUE
ACCORDÉON
HARPE

ENSEMBLES

ENSEMBLE D'ACCORDÉONS
ENSEMBLE DE HARPES

BRANCHES SECONDAIRES

PIANO D'ACCOMPAGNEMENT
DÉCHIFFRAGE
HARMONISATION / IMPROVISATION
MUSIQUE DE CHAMBRE
ORGANOLOGIE
HARMONIE PRATIQUE

SECTION DES MUSIQUES ACTUELLES

JAZZ

JAZZ INSTRUMENTS
JAZZ CHANT
FORMATION MUSIC.
JAZZ
JAZZ HARMONIE
JAZZ ANALYSE
HISTOIRE DU JAZZ
MUSIQUE AMPLIFIÉE

ENSEMBLES

BIG BAND
JAZZ COMBO

BRANCHES SECONDAIRES

DÉCHIFFRAGE

MUSIQUE ACTUELLE

MUSIQUE DE FILM
PRODUCTION ET MIDI
INFORMATIQUE MUSICALE
NOTATION MUSICALE

MUSIQUE CONTEMPORAINE

COMPOSITION
COURS D'INTERPRÉTATION DE MUSIQUE
CONTEMPORAINE
ATELIER DE MUSIQUE CONTEMPORAINE
WORLD MUSIC

SECTION DES ARTS DE LA SCÈNE : CHANT, THÉÂTRE, DANSE

CHANT ET ART LYRIQUE

CHANT
ART LYRIQUE
LIED

CHORALES, ENSEMBLES

CHŒUR DE CHAMBRE
CHORALE MIXTE
CHORALE PRÉPARATOIRE
CHORALE D'ENFANTS
CHORALE DES JEUNES
PUERI CANTORES

BRANCHES SECONDAIRES

MUSIQUE SACRÉE
CHANT D'ENSEMBLE
BASES POUR CHANTEURS
CHANT CHORALE
FORMATION VOCALE

DICTION ET ART DRAMATIQUE

DICTION ALLEMANDE
DICTION FRANÇAISE
ART DRAMATIQUE ALLEMAND
ART DRAMATIQUE FRANÇAIS

BRANCHES SECONDAIRES

HISTOIRE DU THÉÂTRE
MISE EN SCÈNE
DRAMATURGIE
COURS DE BASE

DANSE

DANSE CLASSIQUE
DANSE JAZZ
DANSE CONTEMPORAINE

BRANCHES SECONDAIRES

FORMATION MUSICALE
HISTOIRE DE LA DANSE
KINÉSIOLOGIE
BODY BALANCE

Cursus d'études

LA DIVISION INFÉRIEURE

La division inférieure s'adresse aux élèves débutants et propose une approche méthodologique et conséquente pour un fondement artistique solide.

Conditions d'admission aux cours instrumentaux et de chant :

Être inscrit au cours de formation musicale FM2 ou à un niveau supérieur.

LA DIVISION MOYENNE

La division moyenne offre un enseignement complet dans les matières principales avec pour objectif l'acquisition de bonnes connaissances techniques et d'interprétation.

Conditions d'admission :

Être détenteur d'une 1^{re} Mention ou avoir passé avec succès un examen d'admission dans la branche en question.

LA DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

La division moyenne spécialisée offre un enseignement plus exigeant et plus intensif que celui de la division moyenne. Les intéressés doivent faire preuve d'une motivation et d'un engagement plus conséquents.

Le diplôme de 1er Prix atteste un très bon niveau instrumental, mais également une culture musicale de base. Il s'agit d'un diplôme pouvant donner accès aux études supérieures.

Conditions d'admission :

Pour les élèves ayant obtenu une 1^{re} mention de l'enseignement musical luxembourgeois avec au moins la note « très bien » dans un établissement d'enseignement musical régi par la loi du 28 avril 1998, l'accès à la division moyenne spécialisée se fait sur dossier.

LA DIVISION SUPÉRIEURE

La division supérieure s'adresse aux étudiants souhaitant se perfectionner ou entamer une carrière professionnelle. Le diplôme supérieur constitue la finalité de l'enseignement musical au Luxembourg ; il est délivré par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Conditions d'admission :

Avoir obtenu le 1er Prix avec un minimum de 50 points ou avoir passé un test d'admission avec succès.

DIPLÔME DE CONCERT

Le diplôme de concert s'adresse aux étudiants de très haut niveau. L'accès y est limité aux lauréats du diplôme supérieur avec la qualification « très bien » au moins et aux élèves étrangers ayant réussi les études du cycle court universitaire.

Une lettre de motivation et un entretien en début d'année scolaire avec la direction du Conservatoire sont nécessaires pour l'inscription en cette division.

REMARQUES CONCERNANT LES ÉTUDES INSTRUMENTALES ET DE CHANT

- A l'intérieur d'une division, l'élève peut passer selon ses capacités d'un niveau à un autre, sans devoir passer une à une toutes les années prévues.
- Dans certains cas dûment motivés, la direction pourra accorder une année d'études supplémentaire en division inférieure, moyenne ou moyenne spécialisée.

Examens

- Les élèves sont tenus de se présenter aux examens dans les délais. Les élèves ayant échoué à l'examen sont autorisés à le repasser l'année suivante. Un deuxième échec entraîne l'exclusion du cours.
- Condition d'admission aux examens : se prévaloir d'un taux de présence aux cours d'au moins 75%.
- Les élèves qui ne se présentent pas à un examen de passage ou un examen de fin de cycle doivent se présenter à un examen de fin d'année.
- **Périodes des examens :**

Section	Département	Examens techniques	Examens publics
Claviers	Claviers	27.01.-14.02.2020	22.05.-04.07.2020
Orchestre	Vents Cordes Percussion	20.01.-14.02.2020 03.02.-14.02.2020 01.02.-12.02.2020	11.05.-26.05.2020 15.06.-27.06.2020 22.05.-24.06.2020
Arts de la scène	Chant Théâtre Danse	20.01.-06.02.2020 11.01.-13.01.2020 -	25.05.-15.06.2020 17.06.-25.06.2020 18.06.-22.06.2020
Musiques actuelles	Jazz	27.01.-28.01.2020	17.06.-18.06.2020
Théorie musicale		Examens écrits	Examens oraux
	Formation musicale	avril/mai 2020	à partir du 15.06.2020
		Session 1	Session 2
	Branches de l'écriture musicale	08.03./15.03.2020	14./21./28.06.2020
Examens de la Division supérieure	1 ^{ère} session : 02.03.-14.03.2020 2 ^{ème} session : 25.06.-08.07.2020		
Examens de fin d'année	à partir du 9 juin 2020		

- Les lieux et dates des concours en division supérieure sont fixés par le Commissariat à l'enseignement musical (1^e session au mois de mars, 2^e session au mois de juin/juillet). Le planning détaillé sera publié en temps utile.

Diplômes et Certificats

Les conditions d'obtention des diplômes et certificats sont définies dans un bulletin d'information disponible au secrétariat public du Conservatoire.

Qualifications décernées

Points	1^{er} cycle
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
30-39	satisfaisant
0-29	insuffisant

Points	2^e cycle et division moyenne
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
36-39	satisfaisant
0-35	insuffisant

Exception : formation musicale III^e année : 30-39 : satisfaisant ; 0-29 : insuffisant

Points	Division moyenne spécialisée et division supérieure
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
0-44	insuffisant

Critères de promotion

Pour réussir aux examens, les pointages suivants sont requis :

1 ^{er} Cycle	30 pts
2 ^e Cycle (2 ^e Mention, 1 ^{re} Mention)	36 pts (exception faite pour la formation musicale : 30 pts)
Division moyenne	36 pts
Division moyenne spécialisée	45 pts
Division supérieure	45 pts

Un résultat égal ou supérieur à 50 pts obtenu aux examens du 2^e Cycle (1^{re} Mention), donne droit à l'accès aux études en division moyenne spécialisée.

Un résultat égal ou supérieur à 50 pts obtenu aux examens du 1^{er} Prix donne droit à l'accès aux études en division supérieure.

Aussi chaque année, au courant du 1^{er} trimestre scolaire, sont organisés un examen d'admission à la division moyenne spécialisée et un examen d'admission à la division supérieure.

